

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-109

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de la SARL POCHOLLE 192, rue de Calais 59190 HAZEBROUCK afin d'effectuer les travaux d'aménagement au 84, Place du Général de Gaulle,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 84, Place du Général de Gaulle, et ce, à **partir du lundi 10 juin 2024 et pour la durée du chantier estimée à 4 mois.**

La SARL POCHOLLE est autorisée à poser une base de vie sur ces emplacements. Un accès sécurisé sera mis en place pour les piétons.

ATTENTION, durant le week-end des 6 et 7 juillet 2024, Festivités de Juillet, les lieux devront être sécurisé.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 30/05/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 30/05/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHOND

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHOND